



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 551844
V001.0

Rubson Ind Crt, all colours

Révision: 25.09.2015
Date d'impression: 24.06.2021
Remplace la version du: -

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rubson Ind Crt, all colours

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Masse de jointoiment silicone

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Informations supplémentaires Contient Oximino vinylsilane; Butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime; Ethyl-Méthyl ketoxime; N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Masse de jointolement siliconée à 1 C

Substances de base pour préparations:

Polydiméthylsiloxane

Matières de charge inorganiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	202-496-6 01-2119539477-28	>= 0,1- < 1 %	Carc. 2 H351 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Flam. Liq. 3 H226
Oximino vinylsilane 2224-33-1	218-747-8 01-2119970537-27	>= 0,1- < 1 %	Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373
Butane-2-one-O,O',O''- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	245-366-4	>= 0,1- < 1 %	Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Eye Irrit. 2 H319
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	217-164-6 01-2119970215-39	>= 0,1- < 1 %	Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4; Inhalation H332

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.****RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec.

Stocker à l'abri du gel.

Températures conseillées: entre 0 °C et + 30 °C

Maintenir les emballages fermés hermétiquement et à l'abri du gel.

Ne pas stocker avec des oxydants.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Masse de jointoiement silicone

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

aucun(e)

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau douce					0,062 mg/L	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau salée					0,0062 mg/L	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Eau (libérée par intermittence)					0,62 mg/L	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Sédiments (eau douce)				0,22 mg/kg		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Sédiments (eau salée)				0,022 mg/kg		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	terre				0,0085 mg/kg		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	STP					25 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35,5 mg/m ³	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg p.c. /jour	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,7 mg/m ³	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg p.c. /jour	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide pâteux différent, selon la coloration
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,38 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions avec des acides: dégagement de chaleur et de dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Sensibilisation:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LD50	2.326 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxim e 22984-54-9	LD50	2.250 mg/kg	oral		rat	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	2.295 mg/kg	oral		rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
-----------------------------------	----------------	--------	---------------------------	---------------------------	---------	---------

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LD50	> 1.000 mg/kg			lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	> 2.009 mg/kg	dermal		rat	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	Sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	sensibilisant	Essai de stimulatio n locale des ganglions lymphatiq ues de souris	cochon d'Inde	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicati on	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Oximino vinylsilane 2224-33-1	NOAEL=10 mg/kg	oral : gavage		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LC50	320 - 1.000 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC50	> 500 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC50	11,8 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	2,56 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test, part 8)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC10	177 mg/l	Bacteria	17 h		DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshe- mm-Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	> 100 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Oximino vinylsilane 2224-33-1	LC50	> 560 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	LC50	> 560 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylidyne)trioxime 22984-54-9	EC50	> 750 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	LC50	168 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	EC50	87,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	EC50	8,8 mg/l	Algae	96 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	3,1 mg/l	Algae	96 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	CE50	435 mg/l	Bacteria	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	NOEC	> 1 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	biodégradable de façon inhérente	aérobie	70 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3		aérobie	50 %	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	0,65	0,5 - 0,6	42 Jours	Oryzias latipes	25 °C	OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish) OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n- octanol / water), Shake Flask Method)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7						
Butane-2-one-O,O',O"- (méthylsilylydine)trioxime 22984-54-9	9,83					
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	-1,67					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° tableau des maladies professionnelles:	65
Protection de l'environnement:	84 Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés